

Dossier de presse

Comité de suivi des fonds européens

12 au 15 avril 2016

Cayenne - Saint-Georges - Saint Laurent



l'Europe s'engage en Guyane

3 PROGRAMMES EUROPÉENS 2014-2020 ADOPTÉS

AGRICULTURE - COOPÉRATION - PÊCHE - AQUACULTURE

LE PDR FEADER, Programme de Développement Rural par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural a été adopté par la Commission européenne le 24 novembre 2015 pour un montant de 112 millions d'euros (4 % d'augmentation par rapport à 2007-2013).

RENFORCER LES FILIÈRES AGRICOLE, FORÊT-BOIS, AGRO-ALIMENTAIRE ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT RURAL

LE PCIA, Programme de Coopération Interreg Amazonie, approuvé le 30 novembre 2015 par la Commission européenne est financé par le Fonds Européen de Développement Régional pour un montant de 18,8 millions d'€ (près de 60 % d'augmentation par rapport à 2007-2013).

CONSOLIDER LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE LA GUYANE ET DE SES VOISINS, SURINAME, GUYANA ET BRÉSIL (AMAPA, AMAZONAS, ET PARA)

RENDRE LES FILIÈRES DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE PLUS COMPÉTITIVES, DURABLES ET EFFICACES DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES

LE PO FEAMP régional est un programme financé par le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche à hauteur de 8 millions d'euros (30 % d'augmentation par rapport à 2007-2013) hors compensation des surcoûts (ex POSEI). Il a été approuvé le 3 décembre 2015 par la Commission européenne.

Retrouvez les programmes complets sur www.ctguyane.fr

POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES, RENDEZ-VOUS AU PÔLE AFFAIRES EUROPÉENNES
Réception du public : lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 14h30-16h30, fermé mercredi et vendredi après-midi
Tel : 0594 27 59 50 / Courriel : fonds-europeensctguyane.fr / Adresse : 2260 ROUTE DE LA MADELINE, 97300 CAYENNE

Sommaire

- 1 - Communiqué de presse
- 2 - Le Comité de suivi et l'état d'avancement des programmes européens
- 3 - Le lancement du Programme de Développement Rural de la Guyane
- 4 - L'Instrument Territorial Intégré (ITI) en quelques mots
- 5 – Pour en savoir plus sur les fonds européens-les dernières publications



1 – Communiqué de presse

Le Comité de Suivi des fonds européens aura lieu en Guyane du 12 au 15 avril 2016. Organisé sur quatre jours, avec des rendez-vous sur le littoral ainsi que dans les bassins de l'est et de l'ouest guyanais, l'occasion sera donnée de faire un point sur la mise en œuvre des différents programmes européens.

Coprésidé par le Préfet et le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), ce Comité de Suivi se compose notamment de membres de la commission européenne, des ministères concernés, d'autorités locales et publiques, des partenaires économiques et sociaux, ainsi que d'organismes de la société civile.

Durant ces journées, les réunions techniques et visites « terrain » s'enchaîneront. Le **Programme de Développement Rural de Guyane (PDRG)** financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) sera également officiellement lancé. La fin de ces journées sera marquée par **l'assemblée plénière du vendredi 15 avril 2016 à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni.**

Les temps forts :

Mardi 12 avril 14h00 - 17h00 : **Visite du Vectopôle – Cayenne**

Développement de projets européens sur les maladies vectorielles avec l'Institut Pasteur (visite sur site)

Mardi 12 avril 09h00 – 17h00 : **Visite Boutique de Gestion - Saint-Georges de l'Oyapock**

Action de formation intégrée dans le SIEG (Service d'Intérêt Economique Général) de l'Est guyanais

Jeudi 14 avril 10h00 – 12h00 : **Lancement du PDRG FEADER – Cayenne**

Point sur la mise en œuvre du PDRG à la Cité administrative territoriale

Vendredi 15 avril 09h30 – 12h00 : **Assemblée plénière – Saint-Laurent du Maroni**

Présentation des programmes européens

Signature de convention ITI (Investissement Territorial Intégré) à la Salle de délibération de la Mairie de Saint-Laurent du Maroni

Contact presse : Karine LEOPOLD 0594 27 59 69

2 - Le Comité de suivi et l'état d'avancement des programmes européens

Le rôle du Comité de suivi

Le Comité de suivi est composé d'élus (territoriaux, d'EPCI), de représentants du monde socio-économique (chambres consulaires, socio-professionnels..), de représentants de l'Etat en région, des représentants des Ministères et de la Commission européenne. Instance décisionnelle de pilotage, il se réunit au moins une fois par an pour veiller à l'avancement des programmes européens. Il est régulièrement consulté sur tout projet de modification des conditions de leur mise en œuvre.

Ce premier comité de suivi de l'année 2016 est décentralisé (hors Cayenne), à Saint-Laurent du Maroni, deuxième ville la plus peuplée après Cayenne pour une action territoriale souhaitée au plus près des citoyens.

Pour la période 2014-2020, la Guyane bénéficie de Fonds Européens Structurels et d'Investissement dit FESI soit quatre fonds co financeurs de Programmes Opérationnels (PO) :

- le Fonds Européen de DEveloppement Régional (FEDER),
- le Fonds Social Européen (FSE),
- le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)
- le Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural (FEADER),

Aujourd'hui, la Collectivité Territoriale de Guyane, **est** autorité de gestion pour 3 programmes (PO FEDER-FSE, PDRG, PCIA) pour la période 2014-2020. Elle est également organisme intermédiaire pour une partie du PO FSE/Etat (subvention globale) et pour le PO FEAMP.

L'enveloppe des fonds européens dédiée à la Guyane pour la période 2014-2020 = 643,4 millions d'€ dont 553 millions gérés par la CTG (part UE exclusivement)

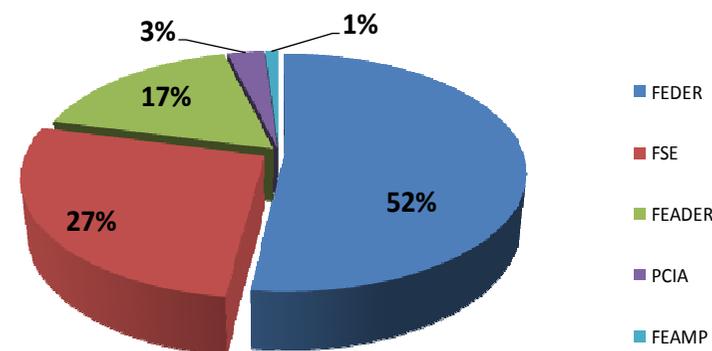
En « gestion » CTG :

- PO FEDER/FSE = 392 M€ (FEDER = 338 M€ ; FSE = 54 M€)
- PDRG (FEADER) = 112 M€
- PCIA (FEDER Coopération Territoriale) = 18,9 M€
- FEAMP (mesures régionales) = 8,1 M€ hors Plans de Compensation des Surcoûts pour lesquels l'enveloppe n'est pas encore connue.

En « gestion » Etat : 90,4 M€ au titre du FSE dont 7,4 M€ pour l'Initiative Emploi Jeunes (IEJ)*

22 M€ en subvention globale (enveloppe déléguée à la CTG)

643,4 M€ Répartition des fonds européens (en coût UE)



*IEJ : programme visant à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale aux jeunes européens les plus en difficultés ne suivant ni études, ni formation, ni emploi appelé NEET (Neither in Employment Nor in Education and Training).

Les programmes européens, en mode opérationnel

Le PO FEDER/FSE

Depuis son adoption en 2014, 25 opérations ont été programmées pour un coût total de 116 M€ dont 28,8 M€ de FEDER (soit 24 %).

Cinq Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) ont été lancés afin de sélectionner des projets structurants sur le long terme pour la Guyane;

:

- Hébergements touristiques et zones de bivouac (3,5M€) : 13 projets retenus
- Aides aux entreprises (5M€) : 24 projets retenus
- Recherche (3M€)
- Biodiversité (2,5M)
- Structuration de filières (5M€)

Pour les 3 derniers AMI, la sélection des projets aura lieu au cours du 2nd trimestre 2016.

Les prochains seront lancés au prochain trimestre :

- AMI spécifique pour les Très Petites Entreprises (2M€)
- AMI professions libérales pour les territoires enclavés sur lesquels les professions libérales ne sont pas présentes (1M€)

Le Programme Opérationnel FEDER-FSE

Le Programme Opérationnel FEDER¹-FSE² 2014-2020 s'articule autour de deux enjeux majeurs :

- impulser un développement économique endogène, compétitif, spécialisé et durable
- promouvoir la cohésion sociale et territoriale

L'enveloppe allouée à la Guyane au sein du programme s'élève à 338 millions d'euros pour le FEDER et 54 millions pour le FSE.

Le PO FEDER-FSE se décline en 10 axes prioritaires :

Axe	Description	Montant (€)
Axe 1 : Recherche, Innovation, PME	Projets de recherche, immobilier d'entreprises, ingénierie financière, investissement matériel et immatériel au sein des TPE/PME, soutien aux filières, transfert de technologie, infrastructures de recherche	86 637 989 €
Axe 2 : Réseaux, services numériques	soutien de projets structurants de déploiement d'infrastructures à très haut débit (THD) dans les zones de vie du territoire et l'offre de services et les contenus numériques dans le domaine administratif, scolaire et médical	33 710 000 €
Axe 3 : Efficacité énergétique	Actions contribuant à l'efficacité énergétique dans les bâtiments collectifs (MDE) et le transport urbain collectif propre de l'île de Cayenne, s	46 400 000 €
Axe prioritaire 4 : Infrastructures de base et équipements collectifs	Financement des infrastructures adaptées et des équipements collectifs, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, des déchets, des logements (uniquement réseaux primaires – type FRAFU, ANRU). La conservation et la valorisation de la biodiversité sont aussi insérées dans cet axe.	67 500 000 €
Axe 5 : Accueil dans les structures médico-sociales	Axe dédiée à l'amélioration de l'accueil du public en situation de grande fragilité sociale dans les structures médico-sociales sur tout le territoire et en faveur de l'enfance en danger ou de la lutte contre le handicap	10 000 000 €
Axe 6 : Infrastructures d'éducation et de formation	Construction, amélioration des infrastructures d'éducation et de formation, en favorisant les rééquilibrages territoriaux et dans une logique de mutualisation.	30 000 000 €
Axe 7 : Formation (FSE)	Formations adaptées aux besoins des publics et en adéquation avec le tissu économique par le biais de services d'intérêt économique général (SIEG de la CTG).	52 481 654 €
Axe 8 : Surcoûts liés à l'ultrapériphéricité	Exemples d'actions : Travaux d'aménagement des sauts, équipements aérodrome (communes isolées), modernisation manutention grand port maritime, aide au fret.	52 052 805 €
9 et 10 : Assistance technique	Ces axes sont consacrés à la préparation, la gestion, le suivi, l'évaluation, l'information et le contrôle des PO FEDER et FSE.	13 697 552 €

¹ Fonds européen de développement régional
² Fonds social Européen

Le PO FEAMP

Le Programme Opérationnel du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche est un programme national avec des mesures régionales. Adopté le 3 décembre 2015, l'autorité de gestion est la DPMA (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture).

La Collectivité Territoriale de Guyane est organisme intermédiaire pour la gestion des mesures régionales à savoir :

- développement durable de la pêche et de l'aquaculture,
- commercialisation et transformation des produits de la mer

Outre l'enveloppe de 8,1 M€ pour le financement des mesures régionales, il est prévu annuellement une enveloppe pour les Plans de Compensation des Surcoûts (PCS) pour les régions ultrapériphériques.

Pour le PCS les porteurs de projets (du secteur pêche et aquaculture) peuvent déposer leurs dossiers. L'instruction et le paiement interviendront dès la désignation de la CTG comme organisme intermédiaire.

Le lancement officiel du PO FEAMP devrait intervenir en juin 2016.

Le PCIA

L'enveloppe globale du FEDER du PCIA (Programme de coopération Interreg Amazonie) s'élève à 18,9 M€. 14,1 M€ sont dédiés aux actions de coopération du volet transfrontalier et 4,8 M€ au titre du volet transnational. Le volet Transfrontalier concerne les actions de coopération entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa et le volet Transnational inclut celles de la Guyane, Suriname, Guyana, Amapa, Para et Amazonas.

Les quatre grands objectifs du PCIA :

- Renforcer l'offre de transport au sein des espaces transfrontalier et transnational
- Protéger et valoriser les patrimoines naturel et culturel de la zone
- Problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les populations les plus vulnérables des espaces transfrontalier et transnational
- Améliorer la compétitivité des entreprises des espaces transfrontalier et transnational

Le lancement officiel du PCIA devrait intervenir en juin 2016.

3 - Le lancement du Programme de Développement Rural de la Guyane

Le PRDG FEADER

Le PDRG (Programme de Développement Rural de la Guyane) sera officiellement lancé le 14 avril 2016 durant ce comité de suivi. Selon le règlement de l'Union européenne, tout programme adopté par la Commission européenne doit faire l'objet d'une large diffusion auprès du grand public et des porteurs de projets en particulier. La CTG a souhaité, à cette occasion convier l'ensemble des acteurs du monde rural. Au cours de cette matinée, le PDRG FEADER 2014-2020 sera présenté notamment les aides dans les secteurs agricole, forêt, équipement public.

Pour la période 2014-2020, le PDRG est cofinancé à hauteur de 112 M€ par le FEADER soit une augmentation de plus de 44% de l'enveloppe UE par rapport à la programmation 2007/2013.

Le taux d'intervention du FEADER est de 85%.

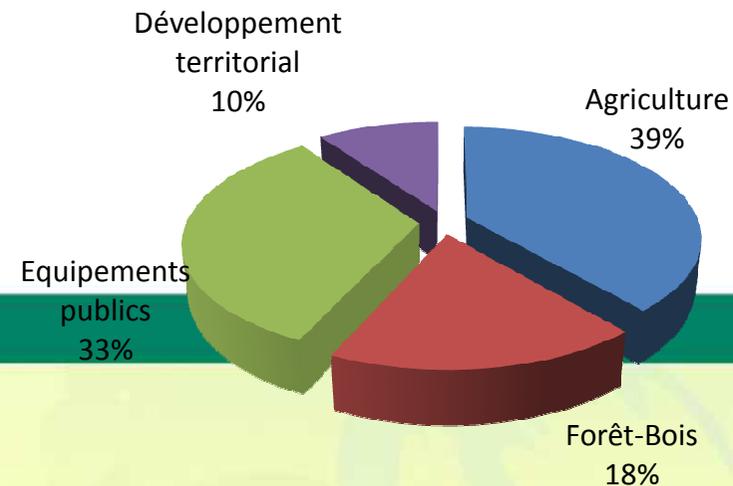
Pour LEADER (Liaisons entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), l'enveloppe dédiée est de 10,67 M€.

L'objectif du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) :

- renforcer la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture,
- concourir à une meilleure gestion de l'espace rural et de l'environnement,
- diversifier l'activité en milieu rural
- favoriser le développement rural.

4 SECTEURS CIBLES :

- Agriculture
- Forêt-bois
- Equipements publics
- Développement territorial (LEADER)



La CTG, autorité de gestion est en charge du pilotage, de l'instruction et de l'animation du PDRG 2014-2020 certaines mesures.

L'ASP, Agence des Services de Paiement est l'organisme payeur.

La DAAF Guyane (Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) est le service instructeur pour certaines mesures du PDRG.

4 - L'Investissement Territorial Intégré (ITI) en quelques mots

L'ITI est un instrument qui permet de mettre en œuvre des stratégies territoriales définies en local. Les budgets de plusieurs axes prioritaires du PO FEDER/FSE sont couplés pour garantir la mise en œuvre d'une stratégie intégrée sur un territoire donné

Les aspects majeurs d'un ITI sont les suivants:

- un territoire défini et une stratégie territoriale intégrée de développement,
- une série d'actions à mettre en œuvre,
- des dispositions en matière de gouvernance pour gérer l'ITI.

Une enveloppe de 30 000 000 euros de FEDER dont 13 000 000 euros financés par le FRAFU* est consacrée à l'ITI pour permettre la mise en œuvre de la stratégie ci-dessous, organisée selon quatre volets opérationnels :

1- **Le numérique au service des entreprises et de l'emploi**

(Exemple d'action : Création d'une zone d'activité associée à une plateforme de service numérique)

2 - **Le numérique au service de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'insertion**

(Exemple d'action : Réalisation et équipement d'espaces de formation professionnelle permettant notamment le recours à la formation à distance et l'utilisation de tous les supports relevant de l'e-learning)

3 - **Le numérique dans les quartiers**

(Exemple d'action : Maillage de l'espace urbanisé (fibre et connexion sans fil) par la mise en service d'espaces numériques publics)

4 - **Le développement numérique et l'accès aux TIC.**

(Exemple d'action : Création d'un pôle de services publics)

* FRAFU : Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain

La CTG est responsable de la gestion et de la mise en œuvre des actions prévues dans l'ITI.

La commune de Saint-Laurent sera organisme intermédiaire. Les porteurs de projet déposeront leurs projets auprès de la cellule ad hoc basée au sein de la Mairie.

L'instruction des dossiers reste la responsabilité de l'autorité de gestion.

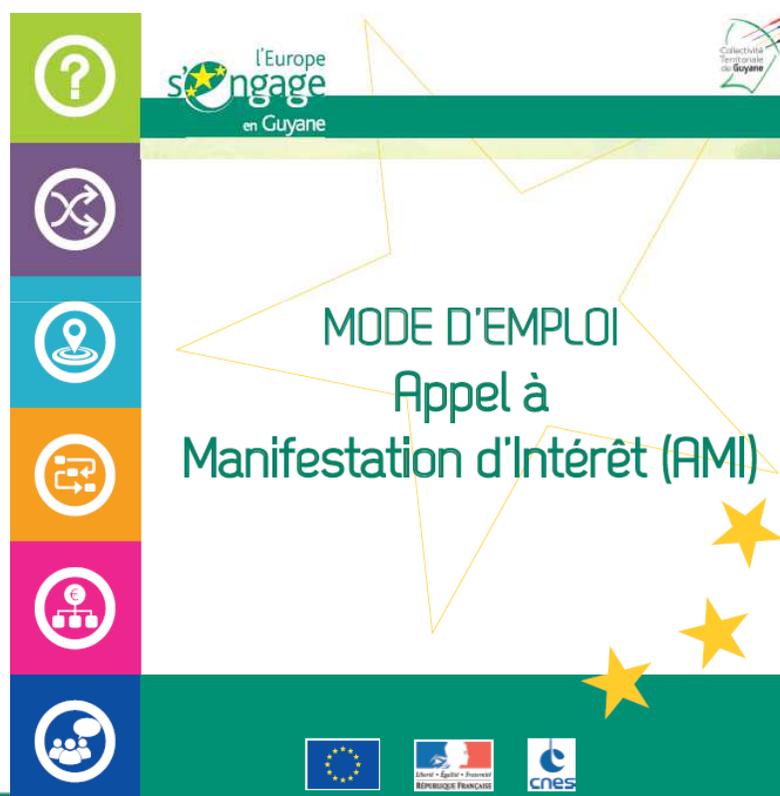
Un comité de programmation local décidera de l'attribution des crédits.

Pour la mise en place des différentes procédures, les services du PAE ont travaillé avec la commune de St Laurent.

La convention qui sera signée lors de ce comité est une convention de délégation de tâches bipartite entre la CTG et la commune de Saint-Laurent du Maroni. Cette convention formalise des missions respectives de la CTG et la commune.

5 – Pour en savoir plus sur les fonds européens-les dernières publications

Le Pôle Affaires Européennes de la CTG vient de publier :
une plaquette pédagogique à destination des porteurs de projets sur la procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt, les différentes étapes, les conseils pour remettre un dossier bien ficelé ainsi que les interlocuteurs adéquats.



4 fiches vous renseignent sur les 4 Programmes opérationnels : PO FEDER-FSE, PCIA, PDRG FEADER, PO FEAMP

PO FEDER 2014/2020

Le Programme Opérationnel FEDER-FSE

Le Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 s'articule autour de deux enjeux majeurs : impulser un développement économique endogène, compétitif, spécialisé et durable - promouvoir la cohésion sociale et territoriale

L'enveloppe allouée à la Guyane : au sein du programme s'élève à 338 millions d'euros pour le FEDER et 54 millions pour le FSE.

Le PO FEDER-FSE se décline en 10 axes prioritaires :

Axe 1 - Recherches, Innovations, I+D+i	86 637 989 €
Axe 2 - Développement économique et innovation	33 710 000 €
Axe 3 - Transition numérique	46 490 000 €
Axe 4 - Développement durable et transition énergétique	67 500 000 €
Axe 5 - Accès à l'emploi et à la formation	10 000 000 €
Axe 6 - Développement rural	30 000 000 €
Axe 7 - Développement de la culture	52 481 654 €
Axe 8 - Développement de la santé et de la sécurité	52 052 805 €
Axe 9 - Développement de la jeunesse	13 697 553 €
Axe 10 - Développement de la culture	

Financé par le FEDER et le FSE.

Programme de Coopération Interreg Amazonie 2014-2020

Le Programme de Coopération Interreg Amazonie (PCIA) 2014-2020 est un outil de développement régional, financé par du FEDER Fonds européen de développement régional.

Il vise à faciliter l'intégration de la Guyane dans son environnement immédiat, via un partenariat avec ses voisins du Plateau des Guyanes - le Suriname, le Guyana, l'Amapa, le Para et l'Amazonas.

Il se structure autour de quatre grands objectifs choisis parce qu'ils répondent aux enjeux et problématiques aussi bien de l'espace transfrontalier (Suriname, Guyane Française et Amapa) que transnational (Guyana, Suriname, Guyane Française, Amapa, Para et Amazonas) :

Renforcement de l'offre de transport au sein des espaces transfrontalier et transnational

- Mise en place d'un bac de plus grande capacité sur le Maroni (pour assurer la liaison routière entre Saint-Laurent et Albina).
- Appui à la mise en œuvre de liaisons de bus entre les territoires de la zone de coopération.
- Transport routier et fluvial des scolaires.
- Renforcement des connaissances préalable à de nouveaux aménagements et infrastructures de transport sur la zone de coopération.

Transfrontalier (axe 1) : 6 000 000 € de FEDER
Transnational (axe 2) : 291 000 € de FEDER

Protection et valorisation des patrimoines naturel et culturel de la zone

- Maîtrise et connaissance du patrimoine naturel, des écosystèmes et des ressources communes.
- Protection, restauration et gestion des ressources et espaces naturels.
- Valorisation des ressources naturelles.
- Tout projet de valorisation des savoirs et savoir-faire traditionnels.

Transfrontalier (axe 3) : 3 250 000 € de FEDER
Transnational (axe 4) : 1 725 000 € de FEDER

PDRG FEADER 2014/2020

Programme de Développement Rural en Guyane

Le Programme de Développement Rural en Guyane 2014-2020 est un programme européen dédié au monde rural. Son objectif est de moderniser et renforcer les filières d'excellence que sont l'agriculture, la filière forêt-bois, mais aussi dynamiser les territoires ruraux en répondant aux besoins de leurs habitants. Son budget global est de 112 millions de crédits Fonds Européens Agricoles de Développement Rural (FEADER).

Composé de 13 mesures déclinées en 42 types d'opérations (TO), les 4 grands axes d'intervention du PDRG/FEADER 2014-2020 sont les suivants : Agriculture, Forêt/Bois, Equipements publics ruraux et le Développement territorial.

Secteur « Agriculture » 41,5 M d'€

Les aides de secteur agricole relèvent des mesures 1, 2, 3, 4, 6, 8, 10, 11, 13 et 16 du PDRG.

- Aides superficielles - Mesure Agro Environnementales (MAE), Agriculture Bio, Indemnités Compensatrices de Handicaps Naturels (ICHN)
- Aide au démarrage d'entreprises agricoles - Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), Démarrage des Petites Exploitations Agricoles (DPE)
- Subvention d'investissements pour la modernisation des exploitations, la transformation des produits agricoles, le développement de systèmes agro-fonctionnels
- Participation aux systèmes qualité
- Actions de formation professionnelle, d'acquisition de compétence ;
- Service de conseil ;
- Actions d'innovation et de coopération pour l'amélioration des techniques agricoles et la structuration des filières

Secteur « Forêt-Bois » 19,5 M d'€

Les aides de secteur agricole relèvent des mesures 1, 2, 4, 6, 8 et 16 du PDRG.

- Actions de formation professionnelle, acquisition de compétence et service de conseil
- Plans de gestion et aménagement/entretien de pistes forestières
- Aide aux entreprises de bois d'œuvre, de biomasse et bois-énergie/biomasse

Secteur « Équipements publics » 35,7 M d'€

Les aides aux équipements publics relèvent des mesures 7 du PDRG.

- Eau potable
- Assainissement
- Électrification
- Vieilles
- Déchets
- Équipements médico-sociaux

PO FEAMP 2014/2020

Programme Opérationnel national pour les Affaires Maritimes et la Pêche

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) est le principal instrument d'aide en faveur de la nouvelle Politique Commune de la Pêche (PCP).

Avec une enveloppe budgétaire de 388 millions d'euros alloués à FEAMP à la France, soit un budget total de 774 Millions d'euros, le fonds soutient la création d'emplois, la diversification des économies locales et les initiatives en faveur de la rentabilité et de la durabilité de la Pêche et de l'Aquaculture.

Le PO national FEAMP s'articule autour de six priorités principales :

- La promotion d'une pêche durable** sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances - 150,9 millions d'euros ;
Développer une pêche durable, en conciliant capacité de pêche et ressources disponibles, en devenant plus sélective et en mettant fin aux rejets de poissons capturés par inadvertance ;
- La promotion d'une aquaculture durable** sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances - 88,8 millions d'euros ;
Aider le secteur à se développer et à améliorer sa compétitivité en favorisant des méthodes de production respectueuses de l'environnement, de même qu'une réglementation stricte sur le plan de la qualité, de la santé et de la sécurité, ce qui permettra à l'Europe de disposer de produits maritimes d'excellente qualité et fiables ;
- La mise en œuvre de la politique commune de la pêche** - 122,3 millions d'euros ;
Appliquer la PCP en améliorant la collecte de données, les connaissances scientifiques ainsi que le suivi, le contrôle et le respect de la législation dans le domaine de la pêche ;
- L'emploi et la cohésion territoriale** - 22,6 millions d'euros ;
Aider les communautés qui vivent de la pêche à diversifier leur économie grâce à d'autres activités maritimes, comme le tourisme, et les aider à augmenter la valeur de leurs activités de pêche ;
- La commercialisation et la transformation** - 163,2 millions d'euros ;
Améliorer la commercialisation et la transformation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ;
- La mise en œuvre de la Politique Maritime Intégrée (PMI)** - 5,3 millions d'euros ;
Favoriser la croissance des activités maritimes en améliorant les connaissances marines, en programmant mieux les activités en mer, en générant chaque bassin maritime en fonction de ses besoins et en favorisant la coopération en matière de surveillance maritime.